

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 MARS 2022**

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT.

ABSENTE EXCUSÉE : Solange PERRIER (pouvoir à Colette MELON)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Les bénévoles de l'ADMR devaient intervenir avant le début de la présente séance pour présenter un certain nombre de leurs actions. Ceux-ci n'étaient pas présents (malentendu dans les dates ?).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du dernier conseil municipal.

1/ CAMPING MUNICIPAL : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER (CRTF) ET TARIFS 2022

Monsieur BURCKEL, exploitant du camping municipal « Le Verdillé » présente son compte rendu technique et financier de la saison 2021 comme le prévoit le contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Il propose de reconduire les tarifs 2021 pour la saison 2022.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs ainsi proposés par M. BURCKEL. Ceux-ci resteront donc inchangés.

M BURCKEL indique que :

- le bilan financier de la saison 2021 a été impacté compte tenu des conditions climatiques et de l'instauration du pass sanitaire en cours de saison (pandémie)
- la situation est malgré tout restée maîtrisée au regard du contexte
- le nombre de nuitées a d'ailleurs été supérieur à celui de 2020 mais que les campeurs ont écourté leur séjour en raison de la météorologie très défavorable
- la mise en place du pass sanitaire a surtout impacté à la baisse la fréquentation du snack
- les animations ont été limitées en raison de la situation sanitaire
- le marché alimentaire étoffé d'un producteur de viande a bien fonctionné même auprès de la clientèle locale
- Madame FRICAUD, praticienne en massage bien-être, a également exercé au sein du camping
- la clientèle étrangère fréquentait à nouveau le camping.

Monsieur BURCKEL s'inquiète quant à l'ouverture de la piscine cet été en raison des gros travaux entrepris actuellement par les employés communaux pour réparer l'équipement.

Le maire l'informe que normalement, et sauf gros imprévu, la piscine ouvrira bien cet été.

Monsieur BURCKEL indique que de plus en plus de campeurs réclament une borne électrique sur la commune pour la charge de leur voiture électrique.

Pascal PONCET lui explique qu'un projet d'installation d'une borne porté par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et financé de manière intéressante par le SIEL devrait voir le jour. La borne devrait être installée dans le centre du village, à proximité de la Place de Rochetaillée.

Monsieur BURCKEL souhaiterait que les employés réalisent un aménagement au-dessus de la partie bar du snack afin d'empêcher les déjections des oiseaux (hygiène). Le maire répond favorablement tout en précisant que le bâtiment devait continuer à abriter les oiseaux sur les zones où ils ne provoquent pas ce type de désagrément impactant l'hygiène.

Céline VALLAS fait remarquer que le mini-golf devrait être plus entretenu et mis en valeur compte tenu notamment de sa localisation devant de la piscine. Il est donc convenu que Monsieur BURCKEL le désherbe et que la commune y rapporte du gravier.

Monsieur le maire et Monsieur BURCKEL indiquent que le contrat de DSP prend fin en mars 2024.

2/ TAGS ET AUTRE DEGRADATION

Monsieur le maire informe que, suite aux tags découverts sur la façade principale de la salle des sports, le vendredi 11 mars dernier au matin, une plainte a été déposée par la commune pour dégradation du bien public et une à titre personnel par les élus concernés par les propos injurieux.

Par ailleurs il informe que la semaine suivante, le panneau indiquant le chemin de « Thomasson » a été arraché et « déposé » dans la haie d'un riverain. Une nouvelle plainte a été déposée.

3/ GUERRE EN UKRAINE

Le conseil municipal vote à l'unanimité une aide financière d'un euro par habitant afin de constituer un fonds de solidarité qui sera géré avec une comptabilité analytique claire et transparente par le CCAS de ROANNE.

Ce fonds abondé par bon nombre de communes du roannais (voire toutes) servira notamment à l'accueil, l'hébergement et le transport des réfugiés ukrainiens.

Les modalités de ce versement, eu égard à son objectif, sont en cours d'étude par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. La participation de la commune de Saint-Just-en-Chevalet sera versée dès que ces modalités seront connues (1178.00 €).

Point sur les actions : Urielle GONARD, chargée du sujet, informe le conseil que la collecte effectuée sur la commune en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé a été acheminée sur ROANNE puis expédiée en POLOGNE ce vendredi 25 mars 2022.

Elle fait également le compte rendu des diverses réunions auxquelles elle a assisté et évoque notamment la question de l'accueil et l'hébergement des réfugiés qui doit être encadrée et traitée avec la préfecture.

4/ RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

Emmanuelle BARLERIN explique que les entretiens d'embauche pour remplacer Christophe ALLARD (qui prend les fonctions de chef de l'unité technique en remplacement d'Alain DUFOUR qui part en retraite) sont en partie réalisés. Ils seront terminés semaine prochaine.

Elle indique qu'à l'occasion de ces entretiens un candidat pourrait être également retenu en contrat aidé ce qui permettrait de renforcer provisoirement l'unité technique au regard du volume de travail en période printemps / été (entretien, tonte, plantations, préparation piscine, etc...).

5/ URBANISME

Monsieur le maire informe que des fenêtres ont été remplacées sur une maison du quartier du Château sans que les propriétaires aient au préalable fait une demande. Monsieur le Maire précise qu'il a donc eu un entretien avec les propriétaires et les services étatiques en charge de ce périmètre dit du « du château ».

Un dossier de régularisation leur a ainsi été demandé. Après instruction par les services de la mairie, ce dossier a été transmis à la Direction Des Territoires (DDT) et à l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) qui devrait prescrire des modifications à effectuer pour répondre aux règles imposées dans ce périmètre.

Par ailleurs il indique que deux nouveaux permis de construire ont été déposés en mairie cette semaine :

- construction d'une maison d'habitation avenue du 08 Mai (terrain propriété Poyet divisé)
- transformation de la maison dite « maison LABAT » avenue du 08 mai en clinique vétérinaire.

6/ DERATISATION

Le conseil municipal décide à l'unanimité de programmer une opération de dératisation au vu de plusieurs signalements de présence de rats dans les jardins et parfois dans les caves des maisons voisines. Le secteur le plus concerné étant le quartier des « Verchères ».

7/ ECOLE

- Apprentissage natation

Il a été décidé que la commune prendrait désormais en charge les coûts relatifs à cet apprentissage obligatoire et à la charge des communes (transport, cours). Les communes voisines qui ont des enfants scolarisés à l'école publique participeront en fonction du nombre d'enfants concernés.

- Labellisation « Ecole et territoire E3D » (démarche de développement durable avec le collège et le centre de loisirs)

Pascal PONCET informe l'assemblée municipale que l'école publique vient d'obtenir le label E3D niveau 2. Ce label récompense le travail des enfants, de leurs enseignantes et des agents municipaux réalisé dans le cadre d'une démarche « développement durable » collectivement conduite avec le soutien du collège le Breuil et du centre de loisirs.

Ce label ouvre des droits à des formations pour le personnel de l'école, rend compte et valorise l'engagement citoyen pour la planète. Il met également en valeur l'établissement.

Un jury composé de responsables de l'académie a évalué le travail réalisé. Il a visité, en présence du maire, du principal du collège le breuil, de la responsable en charge notamment de la gestion des déchets à la CCPU, les nombreux ateliers animés par les enfants et les actions mises en place. Le travail réalisé a été jugé de grande qualité et l'ensemble des acteurs a été félicité.

Le maire s'est dit lui aussi impressionné par ce qui a été présenté au travers de la visite du 11 mars évoquée ci-dessus.

- Accueil d'enfants ukrainiens

Monsieur le maire informe, que pour l'instant, deux enfants sont scolarisés à l'école publique de Saint-Just-en-Chevalet et indique que son collègue, maire de Juré, annonce l'arrivée de 3 enfants sur sa commune avec scolarisation à Saint-Just-en-Chevalet.

- « Classe transplantée »

Monsieur le maire présente le projet de « classe transplantée » pour les CM1/CM2 transmis par Madame Sarah FRAGNE, directrice de l'école publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement à ce projet à hauteur de 250.00 €. Il s'agit de permettre à tous, et notamment aux enfants ukrainiens scolarisés, de participer à cette action «classe transplantée » consistant en une sortie de deux jours à vélo sur les sites touristiques du roannais.

- Carte scolaire

✚ École privée « Sacré Cœur »

La commune vient d'être informée ce jour, par un courrier de l'académie, de la fermeture d'une classe à l'école privée « Sacré Cœur ». Pascal PONCET a aussitôt contacté Monsieur MUZELLE, directeur de l'établissement concerné, pour lui demander s'il y avait possibilité de conduire une action auprès de l'académie afin d'éviter cette fermeture.

Monsieur MUZELLE a apprécié cette démarche mais a indiqué au maire que cette classe était déjà en sursis l'année dernière et que l'effectif d'environ 50 élèves ne permettrait hélas pas de contester cette fermeture.

✚ Ecole publique

Emmanuelle BARLERIN signale qu'à ce jour l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2022/2023 est de 108 élèves contre 76 l'année dernière à la même époque ce qui laisse supposer qu'il sera même encore plus important à la rentrée (sans compter l'accueil des enfants ukrainiens). Elle précise qu'il a été abordé avec Madame l'inspectrice de l'académie une ouverture de classe. À suivre

8/ BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à solliciter les subventions auprès de la DRAC et auprès du Conseil Départemental (enveloppe territorialisée et appel à partenariat) pour l'aménagement de la bibliothèque sur la base des devis en possession de la commune et relatifs à la maîtrise d'œuvre, au contrôle technique, à la mission de coordination sécurité / santé, aux travaux et au mobilier.

9/ VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le taux des impositions directes locales de 2021 à savoir :

| | |
|----------------------------|-------|
| Taxes foncières (bâti) | 26,82 |
| Taxes foncières (non bâti) | 42,38 |
| CFE | 18,66 |

Aucune augmentation d'impôt n'est donc une nouvelle fois décidée.

10/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION

Dominique VIETTI, adjointe en charge des finances, présente les comptes administratifs 2021 de la comptabilité M14 et M49.

En ce qui concerne le budget communal (M14),

- l'investissement réalisé en 2021 représente 336 889.92 € pour un montant de recettes encaissées de 104 417.77 € **soit un solde négatif de 232 472.15**
- Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 1 045 955.01 € alors que les recettes de fonctionnement représentent 1 154 550.41 € **soit un solde positif de 108 595.40 €** auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2020 soit 686 709.43 € **ce qui donne résultat de clôture cumulé de 795 304.83 €.**
Ce montant sera affecté pour **178 287.09** aux recettes d'investissement (1068) et pour **616 517.74** aux recettes de fonctionnement (compte 002).

En ce qui concerne le budget assainissement (M49).

L'investissement (emprunt et amortissements) réalisé en 2021 représente 77 520.25 € pour un montant de recettes encaissées de 82 806.00 € soit **un solde positif de 5 285.75 €**.

Les dépenses d'exploitation du budget d'assainissement s'élèvent à 135 310.91 € pour un montant de recettes encaissées de 135 310.84 € **soit un solde négatif de 0.07 €** auquel il convient d'ajouter le déficit de 2020 soit 6 141.86 € **ce qui donne un résultat de clôture cumulé négatif de 6 141.93 €**
Ce montant sera inscrit en totalité aux dépenses d'exploitation (compte 001).

Les résultats sont conformes aux comptes tenus par la trésorerie de Saint-Germain-Laval.

Conformément aux règles, Monsieur le maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2021 des comptabilités M14 et M49.

Les résultats sont adoptés en son absence, à l'unanimité, par le conseil municipal ainsi que l'affectation des résultats.

11/ MISE EN PLACE DE LA COMPTABILITE M 57

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'application de la M57 abrégée à compter du 01^{er} janvier 2023 (délégation donnée au maire pour possibilité de procéder à des mouvements de crédits, fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations, etc...).

12/ DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le vote d'une subvention de 270.00 € au profit de la FNACA pour :

- financer la plaque commémorative « Alice ARETEIL » qui sera posée lors de la cérémonie du 08 mai prochain
- participer au financement de la matinée du 60^{ème} anniversaire de la guerre d'Algérie (fleurs, exposition photo, etc).

Clément MOISSONNIER indique avoir apprécié l'exposition de la FNACA. Le maire tient effectivement à féliciter l'Association et tout particulièrement Delphine ROYER, secrétaire, pour l'organisation de cette exposition.

Rappel : subvention école « classe transplantée »

QUESTIONS DIVERSES

Piscine

Pascal PONCET indique que les travaux de remise en état de la piscine ont été très importants et complexes mais devraient garantir une ouverture cet été. Il souligne l'important travail de l'équipe technique réalisé cette année sur cet équipement.

Le maire indique encore que l'équipement reste fragile et précaire eu égard à sa vétusté. Par ailleurs il est de plus en plus compliqué de trouver les pièces pour remplacer les existantes défectueuses.

Monsieur le maire indique enfin avoir pris contact avec un bureau spécialisé pour la réalisation d'un diagnostic et d'une estimation relative à la réhabilitation du bassin et des installations techniques en conservant l'actuelle configuration. Le bureau d'études devrait se rendre sur le site prochainement.

Chapelle « Notre Dame du Château »

La procédure de consultation des entreprises de type MAPA a pu permettre le dépôt d'offres dématérialisées. La date de fin de remise des offres était ce jour midi indique le maire.

Les offres déposées sur la plateforme dédiée ont été transmises au cabinet ARCHIPAT pour analyse. Le rendu de l'analyse se fera le vendredi 08 avril prochain à l'occasion d'une séance de conseil municipal dédiée en partie au sujet. Le début des travaux pourrait avoir lieu début juin 2022.

Antoine CHAMOURET informe que l'association « Notre Dame du Château » souhaite remettre en état de fonctionnement l'horloge et les cloches du monument. L'association a fait établir des devis. Pour l'horloge les propositions seront transmises à la DRAC pour validation notamment de l'aspect visuel puisque le monument est « inscrit ».

Pascal PONCET rappelle que seule la DRAC a autorité sur le sujet. Dès validation du « projet horloge » par la DRAC, la commune transmettra les caractéristiques de celui-ci au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet ARCHIPAT afin qu'il puisse intégrer les travaux relatifs à l'horloge et ses caractéristiques dans les travaux à réaliser sur le bâtiment.

Projets sur la commune

Pascal PONCET porte à la connaissance de l'assemblée 2 projets :

- Projet de café associatif au quartier « des Rivières »
- Projet de librairie quartier « du Château »

Rappel de la clinique vétérinaire

Dates à retenir

Pascal PONCET porte à la connaissance de l'assemblée les dates et événements suivants :

- Animation sur le marché le 31 mars 2022 par la CCPU « Tous au compost »
- Comité de pilotage contrat territorial des bassins versants de l'Aix, des Gouttes Montouse, de Sac, de Trenne et Charavet le 31 mars 2022 à 14 heures.
Antoine CHAMOURET s'y rendra.
- Cérémonie du 08 mai organisée conjointement avec la commune de Saint-Romain-d 'Urfé en l'honneur de Madame Alice ARTEIL résistante, de Madame Andrée de SUGNY résistante déportée et de Jacques son époux. Une exposition dite «des femmes culottées » mettant à l'honneur les femmes sera également visible à St-Romain-d 'Urfé, une autre à la mémoire des anciens prisonniers de guerre 39-45 sera visible à St just.
- 19 juin 2022 : l'Archevêque de Lyon, primat des Gaules, sera présent à St- Just

Céline VALLAS annonce que les « classes en deux » se dérouleront le 03 septembre 2022.

La séance est levée à 22 H 20